

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE *

Analyse de la stratégie perse en mer Égée de la bataille de Mantinée à la guerre des Alliés

Μάλιστα δ' ἂν τις συνίδοι τὸ μέγεθος τῆς μεταβολῆς, εἰ παραναγνοίη τὰς συνθήκας τὰς τ' ἐφ' ἡμῶν γενομένας καὶ τὰς νῦν ἀναγεγραμμένας. Τότε μὲν γὰρ ἡμεῖς φανησόμεθα τὴν ἀρχὴν τὴν βασιλέως ὀρίζοντες καὶ τῶν φόρων ἐνίους τάττοντες καὶ κωλύοντες αὐτὸν τῇ θαλάττῃ χρῆσθαι· νῦν δ' ἐκεῖνός ἐστιν ὁ διοικῶν τὰ τῶν Ἑλλήνων, καὶ προστάτων ἃ χρῆ ποιεῖν ἐκάστους, καὶ μόνον οὐκ ἐπιστάθμους ἐν ταῖς πόλεσι καθιστάς.

On verrait parfaitement l'importance du changement en lisant les uns à côté des autres les traités conclus sous notre empire et ceux qui sont maintenant affichés. On verra qu'autrefois c'était nous qui délimitions l'empire du Barbare, fixions certains des tributs et lui interdisions l'usage de la mer ; maintenant c'est lui qui règle les affaires des Grecs, ordonne ce que chacun doit faire et s'abstient tout juste d'établir des gouverneurs dans les villes ¹. (Isocrate, *Panegyrique*, 120.)

I. Introduction

Les relations gréco-perses ont toujours été un sujet « classique » d'histoire grecque. Des Guerres Médiques à la Paix du Roi, les rapports entre les deux voisins égéens ont fait l'objet de nombreuses études de qualité, qui ont permis une compréhension toujours plus nuancée des ressorts diplomatiques, stratégiques, mais aussi culturels entre ces deux peuples. Le présent article voudrait être une contribution supplémentaire aux nombreuses pages déjà écrites sur ce sujet. En effet, on pourrait croire que tout a été écrit et qu'un nouvel article est superflu en l'absence de la

* Je voudrais ici adresser toute ma gratitude au professeur P. Marchetti auquel ce volume est dédié. C'est grâce à lui que ces lignes ont été écrites et surtout grâce à lui que j'ai découvert les beautés et les subtilités de l'histoire grecque. De par son enseignement, toujours passionnant et soucieux de mobiliser l'intelligence des étudiants, il a formé des générations de brillants historiens de l'Antiquité. Qu'il en soit remercié.

1. Toutes les traductions françaises de textes grecs utilisées dans cet article sont issues de la Collection des Universités de France, à l'exception des traductions du livre XVI de Diodore de Sicile qui sont de l'auteur.

découverte d'une nouvelle source historique. En réalité, il reste un chapitre des rapports helléno-perses qui n'a pas encore été entièrement approfondi : celui des relations entre la Grèce et le pouvoir de Suse entre la bataille de Mantinée et la mort de Philippe II. Les restrictions inhérentes à la publication d'un article nous empêchent toutefois de traiter la totalité de cette période². Pourtant, même si nous voyons notre champ chronologique réduit par des contingences matérielles (nous nous limiterons à aborder une période allant de la bataille de Mantinée à la guerre des Alliés), le sujet que nous abordons conserve tout son intérêt. En effet, les grands travaux historiques sur ce sujet s'arrêtent bien souvent à la Paix du Roi ou bien au Congrès de Suse. Pour quelle raison ? N'y aurait-il plus rien à dire pour les années qui suivent et qui voient pourtant la Grèce changer progressivement de visage avant d'en arriver à l'épopée orientale d'Alexandre ? Ce n'est pas notre avis. Bien sûr, les sources se font plus rares ou sont souvent plus discrètes. D'aucuns auront pu en conclure que l'ère de l'interventionnisme perse en Grèce est terminée. Nous allons pouvoir constater qu'il n'en est rien et que, même si les temps ont changé (et certaines pratiques aussi), il est incontestable que Suse n'est pas devenue indifférente aux destinées de la péninsule grecque. Nous tenterons donc une lecture de la politique perse vis-à-vis de la Grèce durant ce bouillonnant IV^e siècle. Le terme « lecture » s'adapte particulièrement bien à notre perspective, puisque notre étude consiste en une mise en relation et une interprétation de faits souvent traités de manière séparée ou dans un autre contexte. Nous verrons de quelle manière ils sont liés et comment nous pouvons les lire pour aboutir à une connaissance et surtout à une compréhension de la politique grecque du Roi des Rois durant cette période. Mais avant de nous intéresser aux faits qui constitueront le cœur de notre analyse, il nous faut procéder à une remise en perspective du contexte politique qui précède directement la période sur laquelle nous travaillerons.

II. La politique des paix communes

La caractéristique majeure des rapports helléno-perses au IV^e siècle est le règlement des conflits du monde grec par l'« arbitre » de Suse. Revenons sur trois de ces règlements internationaux qui constituent autant d'étapes dans le changement de la politique perse, avant d'en arriver au dernier qui voit clairement la donne changer. Le premier de ces règlements est la paix d'Antalcidas, appelée aussi Paix du Roi.

2. Cette étude fera donc l'objet d'une suite si elle rencontre l'intérêt des lecteurs et trouve un espace où être publiée.

La Paix du Roi

La paix commune de 386 est le succès le plus marquant de la diplomatie perse. Les Spartiates deviennent les προστάται du Roi de Suse qui présente la paix comme un effet de son bon vouloir, en tout cas d'après Xénophon. Le Roi se présente donc ici comme le principal garant de la paix, grâce à ses moyens militaires et financiers importants. L'intervention perse devenait une épée de Damoclès suspendue au-dessus de toutes les cités qui oseraient enfreindre les termes de ce qui est présenté davantage comme un édit que comme un véritable traité multilatéral. Le Roi de Perse y trouve aussi son avantage, puisque cette situation empêche toute union des Hellènes qui aurait pu être dirigée contre lui, les tentatives de puissances isolées (telle Sparte avec la campagne d'Agésilas³) n'ayant porté aucun fruit durable. La paix d'Antalcidas constituait l'aboutissement des efforts du Grand Roi : les cités d'Asie revenaient dans le giron royal, la situation prévalant avant les guerres médiques étant restaurée. Comme le dit assez justement P. Brun : « À tout prendre, 386 marque, bien mieux que 404, la fin du V^e siècle⁴. » L'impact idéologique de cette paix est également fondamental. Elle est perçue comme un véritable diktat imposé par le Grand Roi, avec la complicité des Spartiates. De plus, elle consacre l'abandon aux mains des Perses des Grecs d'Asie Mineure, sacrifiés sur l'autel de l'hégémonie spartiate.

La paix de 371

Ce grand succès perse doit toutefois être replacé dans la perspective des manœuvres diplomatiques successives. En effet, la Paix du Roi marque incontestablement l'ἀκμή de la politique des paix communes. La situation se modifie déjà en 371, quand les rapports de force dans le monde grec changent, bouleversant ainsi les équilibres établis. Cette année-là, un congrès de paix se tint à Sparte sur la demande des envoyés du Grand Roi. Mais ce congrès était expressément dirigé contre l'hégémonie lacédémonienne et un des ambassadeurs athéniens fit référence à la paix de 386 et à sa clause d'autonomie des cités pour mieux fustiger le comportement spartiate⁵. La paix commune incluait toutes les cités grecques sauf Thèbes, qui avait exigé de signer au dernier moment au nom de la Béotie unifiée⁶. Cette exclusion allait toutefois provoquer la nullité de la paix, rendue

3. Sur cette campagne, voir notamment Xénophon, *Helléniques*, III, 4, 25-27 et les *Helléniques d'Oxyrhynchos*, XVIII-XX.

4. P. BRUN, *Chapitre premier, La guerre et la paix* dans P. BRULÉ et R. DESCAT (éd.), *Le monde grec aux temps classiques. Tome 2 : Le IV^e siècle* (Nouvelle Clío), Paris, 2004, p. 25.

5. Xénophon, *Helléniques*, VI, 4, 9.

6. Diodore, XV, 50, 4.

invalide par la décision des armes lors de la bataille de Leuctres, peu de temps plus tard.

Le Congrès de Suse

La nullité de cette paix constitue la première brèche dans le système perse. Une nouvelle tentative va pourtant être faite. Depuis Leuctres, Sparte était en difficulté. Elle avait perdu de nombreux Égoux sur le champ de bataille et la perte de la Messénie, causée par l'action d'Épaminondas, lui avait porté un coup très dur. Mais, pour restaurer sa situation, il lui fallait avant tout de l'argent, ainsi que l'appui de la seule puissance capable de retourner la situation à son avantage : la Perse. C'est donc à l'initiative des Spartiates que se déroule le Congrès de Suse en 367. Xénophon essaie maladroitement de maquiller l'initiative lacédémonienne en hasard : « Justement Euthyclès de Lacédémone était auprès du Roi » (καὶ Εὐθυκλῆς ὁ Λακεδαιμόνιος εἶν παρὰ βασιλεῖ) ⁷. À noter que, dans la version de Plutarque, les Athéniens sont au moins aussi prompts à députer que les Lacédémoniens : « Les Thébains, apprenant que les Lacédémoniens et les Athéniens envoyaient des ambassadeurs au Grand Roi pour obtenir son alliance [...] » ⁸. Il est vrai que la chute inopinée de Sparte créait un vide que les Athéniens auraient eux aussi pu combler. Par contre, un autre acteur va prendre le chemin de la Médie : Pélolidas, chargé d'assurer les intérêts de celle qui est désormais la première cité de Grèce, Thèbes ⁹.

D'après Plutarque, la réputation de l'ambassadeur thébain le précédait largement ¹⁰. Pélolidas jouissait donc d'un préjugé favorable auprès du Grand Roi, et celui-ci ne déçut pas ses attentes : ses demandes furent incluses dans la paix, surtout celle concernant l'indépendance de Messène, qui consacrait au passage l'affaiblissement de Sparte. Athènes était sommée de démanteler sa flotte, ce qui équivalait au démantèlement de la Seconde Confédération. On s'aperçoit sans peine, à la lecture de ses conditions, que le traité ainsi préparé était en réalité orienté dans le sens des intérêts perses autant que dans celui des intérêts thébains.

Ce congrès de paix n'eut toutefois pas d'application : les cités grecques, convoquées à Thèbes, refusèrent de le ratifier. C'est précisément cet échec qui est important à nos yeux, puisqu'il va entraîner un basculement de la politique achéménide vis-à-vis de la Grèce. La formule appliquée en

7. Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 33.

8. Plutarque, *Pélolidas*, XXX, 1.

9. Xénophon, *ibid* : « Comme les Thébains ne cessaient de songer aux moyens de s'emparer de l'hégémonie en Grèce, ils jugèrent que, s'ils députaient auprès du Roi de Perse, ils trouveraient en lui un homme qui les favoriserait. »

10. Plutarque, *ibid.*, 2.

386 a perdu son efficacité, aussi bien pour les Perses que pour les puissances grecques qui en profitent. On peut alors se demander quelle sera la prochaine étape dans la décomposition du « système » perse.

La paix commune de Mantinée

Étonnamment, après le « cataclysme » que constitue la bataille de Mantinée, le principe de la paix commune survit. Et c'est compréhensible. De l'aveu même de Xénophon, la bataille a créé une situation plus confuse encore que celle qui précédait, et seul un règlement international permettrait de stabiliser une situation tendue qui a vu l'affaiblissement général de toutes les puissances grecques. Cette paix de 362 est évoquée brièvement par Diodore¹¹, ainsi que par Plutarque¹² et Polybe¹³. Pour Diodore, les Grecs, épuisés par leurs luttes fratricides, ont conclu « une paix commune et une alliance » (κοινήν εἰρήνην καὶ συμμαχίαν)¹⁴. Les trois auteurs s'accordent à inclure les Messéniens dans la paix, ce qui provoqua l'ire de Sparte et son exclusion de l'accord conclu. Malgré cette précision, somme toute peu étonnante, le visage du traité reste flou. On ne sait ni exactement qui étaient les parties concernées, ni quelles étaient les clauses exactes du traité. On ignore tout autant à quoi renvoie exactement l'alliance que mentionne Diodore¹⁵. L'alliance en question est-elle simplement un moyen de garantir la paix, comme le pense T. T. B. Ryder¹⁶, et non une véritable συμμαχία ? C'est évidemment une solution assez pratique, mais qui nie toute valeur à la présence du mot dans le texte de Diodore et de Polybe (bien qu'il soit absent du texte de Plutarque, il est vrai). Malgré ses défauts, cette explication permet pourtant de combler le vide créé par l'absence de garantie perse à cette paix, ce qui constitue, de notre point de vue, l'interrogation centrale liée à ce traité.

L'historiographie explique traditionnellement cette absence par la révolte des satrapes¹⁷. Le Roi, occupé par la fronde de ses subordonnés d'Asie Mineure, n'aurait pu participer à des négociations après la bataille

11. Diodore, XV, 89, 1.

12. Plutarque, *Agésilas*, 35, 3, 4.

13. Polybe, *Histoire*, IV, 33, 8-9.

14. Diodore, *ibid.*

15. N. G. L. HAMMOND (*A History of Greece to 322 B.C.*, Oxford, 1986, p. 511) a suggéré que les Grecs prenant part à cette alliance ont alors formé une ligue. Mais il n'y a guère d'éléments qui puissent étayer une telle hypothèse.

16. T. T. B. RYDER, *Koinè Eirene. General Peace and Local Independence in Ancient Greece*, Londres, 1965, p. 142 : *A compulsory guarantee clause of this sort did not constitute of itself what the Greeks called an alliance.*

17. Voir par exemple Éd. WILL, Cl. MOSSÉ, P. GOUKOWSKY, *Le Monde Grec et l'Orient. Tome II – Le IV^e siècle et l'époque hellénistique* (Peuples et civilisations), Paris, 1975, p. 94-95.

de Mantinée, ni même y songer. En réalité, si la révolte a pu perturber les communications du Roi avec la Grèce, elles n'étaient pas obligatoirement coupées, puisque de nombreuses voies libres existaient pour les ambassadeurs, toutes les satrapies occidentales n'étant pas entrées en révolte¹⁸. Un bon exemple nous est fourni par une inscription bien connue¹⁹, qui mentionne les honneurs décernés par Athènes au Roi de Sidon pour le bon accueil qu'il a réservé aux ambassadeurs athéniens transitant par son territoire. Quoique la datation précise de ce texte reste incertaine²⁰, nous pouvons cependant affirmer que la route de la Syrie était bel et bien utilisée par les missions diplomatiques grecques à la cour de Suse au IV^e siècle. L'argument de l'impossibilité pratique est donc écarté. Reste celui de la volonté des Grecs et du Roi. En ce qui concerne les Grecs, on ne voit guère pourquoi ils se seraient abstenus de demander la médiation du Roi. Après Mantinée, il est le seul à pouvoir servir d'arbitre au milieu de la confusion générale. Aucune autre puissance n'est à même de garantir la paix. Athènes est peut-être la cité la mieux placée dans le chaos ambiant, grâce à sa confédération, qui lui confère une certaine autorité. Mais cela ne lui donne pas pour autant la possibilité de patronner une paix commune. Il est donc difficile d'expliquer l'absence du Roi simplement par la situation où se trouvaient les Grecs et par leurs attitudes. Il nous semble que l'hypothèse d'un choix délibéré, fait par le Roi, de ne pas participer aux négociations peut être aussi envisagée. Les raisons motivant un tel choix peuvent se comprendre. Le Congrès de Suse de 367 n'a pas réussi à aboutir à une paix commune. En 362, ce genre de solution commence à avoir de plus en plus mauvaise presse auprès des Grecs, même s'il est difficile d'évaluer l'impact réel, par exemple, des discours d'Isocrate. De plus, l'affaiblissement général de la Grèce réduit les risques pour le Roi. Il peut se contenter de glisser çà et là quelques subventions, sans engager son autorité dans des traités qui ne seront pas respectés²¹. Si cette idée d'un retournement de la

18. Le meilleur exemple est la satrapie de Carie, dont nous savons, malgré l'affirmation de Diodore (XV, 90), qu'elle n'est pas entrée en révolte. Cf. P. BRIANT, *Histoire de l'Empire Perse de Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996, p. 688.

19. P. J. RHODES, R. OSBORNE, *Greek Historical Inscriptions 404-323 B.C.*, Oxford, 2003, p. 21.

20. Nous savons néanmoins que Straton fut roi de Sidon de 376 à 360, ce qui limite les datations possibles. R. P. AUSTIN (« Athens and the Satraps' Revolt », *JHS* 64 [1944], p. 98-100.) aborde le problème de la date du décret et de l'ambassade à laquelle il fait allusion. Sans que nous souscrivions à toutes les conclusions de l'auteur quant aux liens directs entre ce décret et la révolte des satrapes, la datation à laquelle il parvient sur base d'une stricte analyse épigraphique (p. 99) va dans le sens des années 360, en penchant davantage pour la fin de celles-ci.

21. Globalement, notre point de vue est en accord avec celui d'A. MOMIGLIANO dans son livre sur Philippe II (*Philippe de Macédoine : essai sur l'histoire grecque du*

politique du Roi reste encore assez abstraite à ce stade de notre propos, nous verrons qu'elle s'insère relativement bien dans une lecture globale des faits. Et elle permet au moins d'expliquer de manière cohérente cette paix étrange que les Modernes ne peuvent expliquer sans appeler à l'aide les satrapes révoltés et un document difficile et controversé, la stèle d'Argos, aussi appelée « Réponse des Grecs à la révolte des satrapes »²².

La « réponse aux satrapes »

Cette « Réponse des Grecs à la révolte des satrapes » mérite de retenir notre attention pour au moins deux raisons : elle influe sur la lecture historique de la politique perse et elle présente quelques signes avant-coureurs de la situation qui va se mettre en place jusqu'à la fin de la guerre des Alliés. Extrêmement intéressant, dans notre perspective, ce texte²³ pose, encore aujourd'hui, différents problèmes critiques qui, il faut bien le reconnaître, le disqualifient quelque peu. Malgré tout, il est nécessaire d'analyser les éléments qu'il peut nous apporter.

Avant tout, replaçons-le dans son contexte. Le texte figure sur une stèle retrouvée – ou plutôt vue – à Argos au XIX^e siècle par deux voyageurs français. La pierre avait été utilisée pour construire une fontaine et était très endommagée. Elle est aujourd'hui perdue. L'établissement du texte et son commentaire ont donné lieu à de nombreuses polémiques. Tout d'abord, la reconstitution des passages manquants a été faite, dans les *Inscriptiones Graecae*²⁴, sur base d'une ligne $\sigma\tau\omicron\iota\chi\eta\delta\acute{o}\nu$ de 36 caractères. Or il est même douteux que le texte ait été gravé de cette manière. Toutes les reconstitutions en deviennent dès lors assez aléatoires. En particulier, le passage de la ligne 3, qui parle de l'envoyé des satrapes. Le terme est bien attesté, mais le contexte dans lequel il doit être replacé²⁵ dépend uniquement de la reconstruction a posteriori, qui veut que le texte ait été rédigé

IV^e siècle av. J.-C., 1992 [pour la trad. fr.], p. 88) : « C'est aussi pourquoi, et pas seulement en raison de la révolte des satrapes et de la désagrégation interne, le Grand Roi ne pourra que faiblement intervenir dans la politique grecque au cours des décennies suivantes et en utilisant plus des alliés cachés que des prises de position flagrantes qui lui avaient été habituelles depuis 411 : parce qu'un programme basé sur les autonomies ne pourra plus avoir suffisamment de crédit et que même avec Philippe, dans la ligue de Corinthe, il devra se présenter à nouveau de manière transformée. »

22. Pour reprendre en le traduisant le titre donné par P. J. RHODES et R. OSBORNE (*op. cit.* [n. 19], p. 214).

23. P. J. RHODES et R. OSBORNE, *op. cit.* (n. 19), p. 42.

24. *IG IV*, 556.

25. En particulier le choix entre $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$ ou $\pi\epsilon\rho\acute{\iota}$ τῶν σατραπῶν.

au moment de la révolte des satrapes²⁶, comme le précise fort bien P. Briant : « Les interprétations subséquentes sont fondées elles-mêmes pour une large part sur le texte de Diodore : ce qui enlève bien du poids au dossier documentaire ainsi constitué²⁷. » D'autant que le texte ne porte aucune indication permettant de le dater avec certitude (le haut de la pierre était brisé). La datation de 362/361 subsiste pourtant, faute de meilleure hypothèse²⁸. Il est vrai qu'il faut impérativement choisir un moment de l'histoire grecque où a été conclue une κοινήν ειρήνην (ces mots sont attestés sans qu'il soit besoin de les reconstituer et c'est d'ailleurs le seul exemple épigraphique de leur emploi). Le lieu de la découverte est aussi singulier. Pourquoi Argos, d'autant qu'A. Momigliano a analysé le dialecte de ce texte et en a conclu qu'il provenait d'Athènes²⁹ ? Inutile d'en dire davantage pour constater les nombreuses incertitudes qui pèsent sur ce document³⁰. C'est pourquoi nous ne pouvons, malheureusement, l'utiliser qu'en postulant que la datation proposée – et assez généralement acceptée aujourd'hui – est bien exacte.

Ce texte prend un sens différent de celui qu'on lui prête habituellement quand on le lit sans préjugé préalable sur son insertion chronologique ou sur son sens. En effet, le texte ne parle en aucun cas de satrapes révoltés. Au contraire, le message du décret est adressé au Grand Roi lui-même. Les satrapes ne semblent être ici que des messagers de Suse, et non des sbires révoltés. Le texte semble par contre faire référence assez clairement à la nouvelle donne diplomatique, qui marque l'abandon des paix communes sous l'égide royale. Les Grecs enjoignent le Roi à ne pas « ruiner la paix désormais conclue, ni par art ni par ruse ». Ce détail amusant montre que les Grecs ne sont pas dupes des ressources du Roi. Mais les mots les plus

26. Sur cette révolte, voir P. DEBORD, *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a. C.)* (Ausonius – Études), Bordeaux, 1999, p. 302-366 et P. BRIANT, *op. cit.* (n. 18), p. 675-694.

27. P. BRIANT, *op. cit.* (n. 18), p. 678.

28. G. DE SANCTIS, « La pace del 362-1 », *Rivista di filologia et d'istruzione classica* 62 (1934), p. 145. Dans cet article, G. De Sanctis passe en revue les différentes paix connues qui pourraient convenir et conclut par élimination et faute de meilleure hypothèse à celle de 362.

29. Ce fait ne constitue pourtant qu'un indice puisque M. N. TOD (*A Selection of Greek Historical Inscriptions*, II, Oxford, 1948, p. 140) note que l'usage du dialecte attique aurait pu n'être qu'un moyen de faciliter la communication avec les satrapes ou une manifestation d'un certain leadership athénien dans cette paix commune.

30. Autre exemple d'incertitude, l'utilisation du terme « satrapes » qui, comme le note M. WEISKOPF (*The So-Called Great Satraps' Revolt [366-360 B.C.]* [Historia Einzelschriften, 99], Stuttgart, 1989, p. 85), ne peuvent être identifiés (*are unidentified*) : *in view of the vague tone of the document, "satraps" could simply mean any officer from within the Achaemenid Empire.*

intéressants sont : « si quelqu'un, venant de son domaine, le fait ». On pourrait aisément voir dans ces propos un reflet des manœuvres du Roi qui ont commencé en Égée et surtout des actions de Mausole, qui correspond bien à ce « quelqu'un venant de son domaine ». La conclusion de cet extrait, bien qu'on puisse y voir un simple rappel rhétorique des Guerres Médiques, fait aussi écho au même discours de Démosthène : si le Roi s'attaque aux Grecs, ils s'uniront et répondront. La paix avec le Roi est réaffirmée : « Ils savent que le Roi n'est pas en guerre contre eux ».

Certes, vu la fiabilité douteuse du décret, il nous est impossible d'en faire un élément essentiel de notre analyse des faits. Toutefois, il demeure un indice sur la nouvelle situation qui s'est créée après Mantinée et sur quelques aspects des relations helléno-perses, en tant qu'elles sont d'ores et déjà perçues par les Grecs eux-mêmes.

III. Les manœuvres perses en Égée.

L'affaiblissement progressif des paix communes sous l'égide du Roi et le discours réaliste de la « réponse aux satrapes » ont donc fourni les indices d'une nouvelle politique perse vis-à-vis de la Grèce. L'hypothèse d'un tel changement doit toutefois être vérifiée au moyen des témoignages à notre disposition concernant les manifestations plus ou moins apparentes de cette nouvelle politique. Nous avons pu identifier trois manifestations des manœuvres perses en Égée, qui sont généralement traitées de manière séparée. Ces trois événements sont la prise de Samos, la croisière d'Épaminondas et le rôle de Mausole dans la Guerre des Alliés. Il n'est pas anodin de constater qu'ils sont tous dirigés contre la Seconde Confédération athénienne.

1. La prise de Samos

Jusqu'en 366, Samos abritait une garnison commandée par un certain Kyprothémis, lui-même envoyé par un hyparque du Roi du nom de Tigranes³¹. Kyprothémis, un Grec d'après son nom, était peut-être un jouet des Perses qui aurait favorisé leur installation dans l'île³². La date de cette prise de Samos par les Perses est difficile à établir précisément. Nous pouvons juste affirmer que Samos n'était pas encore perse au moment de la paix de 371, puisque Athènes n'exprime aucun grief particulier vis-à-vis de

31. Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens*, 9.

32. C'est l'hypothèse de G. SHIPLEY (*A History of Samos 800-180 BC*, Oxford, 1987, p. 136), qui reste toutefois indémontrable. P. DEBORD (*op. cit.* [n. 26], p. 290-291) considère que l'action d'Iphicrate à Samos (cf. n. 16 ci-dessous) aurait pu constituer une raison suffisante pour les habitants de l'île de faire appel aux Perses.

Suse à cette époque. G. Shipley estime que la capture de l'île par les Perses n'a dû précéder que de très peu la reconquête par Timothée³³.

Toujours est-il qu'en 367/366, les Athéniens envoient une expédition conduite par Timothée pour aider Ariobarzanes, le satrape de Phrygie hellespontique qui s'est révolté contre le Roi. Mais, plutôt que d'aider Ariobarzanes, il s'empare de Samos :

Or quand il [Timothée] vit qu'Ariobarzanes se révoltait ouvertement contre le roi et que Samos était gardée par Kyprothémis, à qui Tigranes, lieutenant du roi, en avait assuré la possession, Timothée, renonçant à secourir Ariobarzanes, vint mettre le siège devant Samos et par ce secours la délivra³⁴.

Délivrance toute relative, puisque Timothée chasse les habitants de l'île³⁵ et y installe des clérouques athéniens³⁶.

La prise de Samos nous apporte une information importante : nous avons ici une attestation d'un comportement expansionniste de la Perse en Égée dès le début des années 360³⁷. Mieux : nous savons par le scholiaste du discours *Pour la liberté des Rhodiens* que le Grand Roi n'était pas mécontent de l'action de Tigranes³⁸.

S. Hornblower voit déjà dans cette garnison perse à Samos une manœuvre de Mausole³⁹. Il tire son raisonnement d'un trésor trouvé à

33. G. SHIPLEY, *op. cit.* (n. 32), p. 136. Le coup de main raté d'Iphicrate sur Samos ne nous aide pas davantage puisqu'il nous est rapporté par Polyen (III, 9, 36), qui, comme d'habitude, ne donne aucune précision chronologique.

34. Démosthène, *ibid.* (cf. n. 31).

35. Grâce à Diodore (XVIII, 18, 9), nous savons que Perdicas permet en 323 aux Samiens de rentrer dans leur patrie après quarante-trois ans d'exil.

36. J. CARGILL, « IG II², 1 and the Athenian Kleruchy on Samos », *GRBS* 24 (1983), p. 321-332. Cet article présente une très intéressante hypothèse alternative : les clérouques athéniens seraient en réalité des Samiens installés à Athènes depuis 405 donc des démocrates, tandis que les Samiens expulsés par Timothée seraient des oligarques soutenus par une garnison perse. Sur les débats chronologiques concernant la clérouquie, voir G. SHIPLEY, *op. cit.* (n. 32), p. 138-143.

37. S. RUZICKA (« Epaminondas and the Genesis of the Social War », *CPh* 93, 1 [1998], p. 63, n. 16) s'attaque sans trop s'avancer à cette version des faits. Pour lui, il est parfaitement possible (*It's entirely possible*) que l'occupation perse représente une mesure préemptive face aux manœuvres athéniennes en Égée orientale. Le problème, c'est que nous n'avons nulle trace de telles manœuvres, ce qui affaiblit considérablement le raisonnement.

38. *Scholie au discours pour la liberté des Rhodiens*, 5a (*Scholia Demosthenica. Volumen I, scholia in orationes 1-18 continens*, éd. M. R. DILTS [BT], Leipzig, 1983, p. 180).

39. S. HORNBLLOWER, *Mausolus*, Oxford, 1982, p. 135-136. Suivi par G. SHIPLEY, *op. cit.* (n. 32), p.137 : *Samos was probably one of the first conquests of Mausolus*.

Samos⁴⁰ contenant des monnaies du satrape. Malheureusement, ce trésor contient également des monnaies d'Idrieus, successeur de Mausole. S. Hornblower est bien sûr obligé de dissocier les deux types de monnaies en disant qu'elles ne sont pas entrées sur l'île dans le même contexte⁴¹. En fait, que ces monnaies fassent partie du même trésor ne pose pas un grand problème logique, puisqu'elles ont pu être thésaurisées. Par contre, il est difficile de les utiliser pour conclure à l'action de Mausole dans l'île. Les monnaies ont pu arriver par de simples voies commerciales, ce qui est d'autant plus plausible que Samos se situe dans la sphère commerciale de la Carie.

Sans entrer dans le détail des suppositions un peu hasardeuses de S. Hornblower sur une très hypothétique action de Mausole à Samos, il faut prendre note de cette avancée perse en direction d'une île importante pour les Athéniens, probablement à l'époque du Congrès de Suse. La prise de Samos n'est pas simplement une extension du pouvoir perse. C'est aussi une menace directe pour la Seconde Confédération maritime.

2. La Croisière d'Épaminondas

L'historiographie cherche généralement les origines de la Guerre des Alliés relativement loin, dans des événements datant des années 366-364. En effet, les alliés qui vont donner leur nom à cette guerre se sont déjà retrouvés impliqués auparavant dans une expédition militaire dirigée contre la puissance navale athénienne. Comme nous le rapporte Diodore (alors que Xénophon passe étrangement ces faits sous silence⁴²), sous l'archontat athénien de Chion (365-364), Épaminondas prononça devant les Thébains un discours qui « les exhortait à tout faire pour établir leur hégémonie sur mer » (προτρεπόμενος αὐτοὺς ἀντέχεσθαι τῆς κατὰ θάλατταν ἡγεμονίας)⁴³. Le peuple se laissa facilement convaincre et décida donc de construire une flotte de cent trières ainsi qu'un même nombre de loges pour vaisseaux⁴⁴. Mais le plus intéressant est la décision d'engager Rhodes, Chios et Byzance pour la construction des vaisseaux. Épaminondas fut

40. *IGCH* 1213

41. S. HORNBLOWER, *op. cit.* (n. 39), p. 109, n. 19.

42. Cet « oubli » peut éventuellement s'expliquer par la volonté de Xénophon d'occulter le personnage d'Épaminondas, qui n'apparaît que fort peu dans les Helléniques.

43. Diodore, XV, 79, 1.

44. Traditionnellement, l'historiographie considère que le décret accordant des honneurs à un Carthaginois à ce moment (*SIG* I³, 179.364) signifie que ce même Carthaginois a apporté sa contribution à la construction de la flotte : G. GLOTZ, « Un Carthaginois à Thèbes en 365 avant J.-C. », dans *Mélanges offerts à M. Nicolas Iorga*, Paris, 1933, p. 331-339.

même envoyé dans les cités en question avec des troupes. Le stratège athénien Lachès tenta bien d'empêcher la manœuvre, mais le Thébain le « frappa de terreur, l'obligea à quitter les lieux » (καταπληξάμενος καὶ ἀποπλεῦσαι συναναγκάσας) et surtout « acquit les cités à Thèbes » (ἰδίας τὰς πόλεις τοῖς Θηβαίοις ἐποίησεν)⁴⁵. L'affirmation de Diodore ne semble pas devoir prêter à plusieurs interprétations : Rhodes, Chios et Byzance se détachent de l'alliance athénienne.

Le cas de Byzance semble être le plus clair : un certain nombre de sources épigraphiques et littéraires confirment assez clairement la défection de Byzance. En premier lieu, nous savons par Isocrate que la flotte d'Épaminondas s'y est rendue⁴⁶. Ensuite, un passage du *Contre Polyclès* indique que « les gens de Byzance, de Chalcédoine et de Cyzique donnaient la chasse aux bateaux de commerce, parce qu'ils manquaient eux-mêmes de blé ; sur le marché du Pirée, vous voyiez que le blé renchérisait et se faisait rare »⁴⁷. Si les Byzantins s'attaquaient aux navires de ravitaillement en blé au point d'inquiéter l'approvisionnement du Pirée, il semble difficile d'imaginer qu'ils soient encore alliés d'Athènes à ce moment. Ensuite, un décret de la ligue thébaine⁴⁸ honore un Byzantin à cette époque, ce qui implique au minimum des rapports privilégiés entre les deux cités.

Mais le statut de Chios et Rhodes après la « croisière d'Épaminondas » est bien moins évident. Les deux cités sont-elles, à l'instar de Byzance, déjà émancipées de la Seconde Confédération ? Aucune source ne l'affirme clairement, si ce n'est bien sûr cette fameuse phrase de Diodore, qu'aucune inscription ne vient confirmer. La seule mention postérieure des deux cités se trouve à nouveau dans Diodore, mais seulement au moment où s'ouvre la guerre des Alliés. Dès lors, plusieurs lectures sont possibles. Une première version envisage que les cités sont bel et bien émancipées dès cette date⁴⁹. Un argument de poids en faveur de cette version consiste dans l'utilisation du passé par Diodore : « les Athéniens qui avaient souffert de la révolte de Chios, Rhodes et Cos » (οἱ δ' Ἀθηναῖοι Χίων καὶ Ῥοδίων καὶ Κόων, ἔτι δὲ Βυζαντίων ἀποστάντων)⁵⁰. Mais alors, pourquoi la réaction athénienne vient-elle avec tant de retard ? Aucun contretemps ne peut vraiment expliquer un tel délai de plus de sept ans. Une deuxième version s'attache à expliquer les choses sous l'angle de la déliquescence de la

45. Diodore, XV, 79, 1.

46. Isocrate, *Philippe*, 53 : « [les Thébains] envoyaient des vaisseaux de guerre à Byzance » (εἰς Βυζάντιον δὲ τριήρεις ἐξέπεμπον).

47. Démosthène, *Contre Polyclès*, 6.

48. *IG VII*, 2408. Le décret en question est un décret de proxénie.

49. S. RUZICKA, art. cité (n. 37), p. 67.

50. Diodore, XVI, 7, 3.

puissance thébaine. Après Mantinée et la mort d'Épaminondas, la cité serait en déclin et sa flotte serait morte avec son géniteur. À vrai dire, Diodore lui-même présente l'initiative maritime d'Épaminondas comme éphémère⁵¹. Et si le thème de la chute brutale de la puissance thébaine semble relever bien plus du lieu commun historique, force est de constater qu'on n'entend plus parler par la suite des cent navires thébains. En l'absence de protection de la part de leurs alliés thébains, les cités révoltées auraient dû rentrer dans le giron athénien⁵². Mais cette explication n'est pas non plus entièrement satisfaisante. On peut s'imaginer que les Athéniens, récupérant Rhodes et Chios dans leur alliance, auraient voulu garantir leur loyauté.

J. Cargill tente de résoudre le problème d'une autre manière, assez catégorique. Il considère que l'évocation de Chios et Rhodes n'est qu'un doublet de la situation de la guerre des Alliés. Il est difficile de le suivre dans la mesure où son seul argument est le suivant : *contemporary sources do not require the belief that they also rebelled earlier*⁵³. Cela revient à nier la valeur du témoignage de Diodore sur ces événements. Et surtout, cela n'explique pas grand-chose : si cette mention n'est pas nécessaire, pourquoi Diodore l'insère-t-il malgré tout⁵⁴ ?

Autre point problématique, la participation de Cos à la révolte. En effet, il semble que Cos n'ait pas été soumise à l'influence thébaine lors de la croisière d'Épaminondas. Ce fait nous est indiqué par une scholie à Théocrite⁵⁵ qui montre que la cité a donné asile à des réfugiés politiques venus d'Orchomène, après sa destruction par Thèbes en 364. On peut donc assez difficilement postuler une influence thébaine, à moins qu'elle n'ait été

51. Diodore, XV, 79, 2.

52. S. RUZICKA (art. cité [n. 37], p. 67, n. 26) explique l'absence d'autres opérations navales thébaines par le fait que les objectifs aient été atteints, c'est-à-dire le détachement de Rhodes, Chios et Byzance de l'alliance athénienne. Le problème de cette explication réside d'une part dans l'attitude postérieure de ces îles dans la Guerre des Alliés, qui suggère leur maintien de l'alliance athénienne, et d'autre part dans le fait qu'Athènes ne pouvait laisser la situation en l'état et qu'elle aurait alors dû continuer les hostilités pour reprendre les îles (comme elle tentera de le faire plus tard).

53. J. CARGILL, *The Second Athenian League : Empire or Free Alliance ?*, Berkeley, 1981, p. 169.

54. S. RUZICKA (art. cité [n. 37], p. 69) conclut son article par la même hypothèse de la défaillance des sources : Diodore aurait été perturbé dans son récit par le peu d'information sur les affaires athéniennes fournies par Éphore, concentré dès ce moment sur le personnage de Philippe II. Hypothèse intéressante, mais évidemment indémonstrable.

55. Scholie à Théocrite, VII, 21a. Cf. *Theocritus. Vol. I : Introduction, Text, and Translation*, éd. A. S. F. Gow, Cambridge, 1965, p. 128.

que de très courte durée⁵⁶. Par ailleurs, Cos n'a jamais fait partie de la Seconde Confédération athénienne. Rien ne semble devoir l'indiquer, ni le décret d'Aristotélès⁵⁷, ni aucune autre mention épigraphique ou littéraire⁵⁸. La participation de Cos à la révolte, qui n'est mentionnée que par Diodore⁵⁹, semble donc plaider en faveur d'une autre explication que celle de la genèse strictement thébaine de la révolte, ou encore celle d'une fronde des alliés irrités par les pratiques outrancières d'Athènes. Bien sûr, on peut arguer de la traditionnelle hostilité de Cos vis-à-vis d'Athènes, mais cela suffit-il pour se lancer dans des opérations maritimes coûteuses, certes en compagnie d'alliés non négligeables, mais aussi face à une grande puissance maritime ?

Un dernier fait lié à ces opérations maritimes et particulièrement intéressant dans notre optique est la participation (ou au moins le consentement) perse. Il est aujourd'hui possible d'affirmer que Suse ou Mausole (voire les deux) ont soutenu la flotte thébaine, puisqu'un décret de proxénie d'Épaminondas a été retrouvé à Cnide⁶⁰. Or un tel décret ne pouvait être promulgué sans l'approbation des autorités satrapales. Ceci laisse donc supposer une certaine bienveillance perse vis-à-vis de Thèbes, bienveillance assez compréhensible au lendemain du Congrès de Suse. Pour J. Buckler⁶¹ et S. Ruzicka⁶², c'est plutôt la prise de Samos par les Athéniens qui aurait poussé les Perses à créer un contrepoids à la puissance navale athénienne. Cela demeure en effet possible ; surtout, il semble assez pertinent de

56. Le syncisme de l'île qui intervient à la même période a été considéré par certains (A. SCHAEFER, *Demosthenes und seine Zeit* I, Leipzig, 1885², p. 119-120, p. ex.) comme partie intégrante des plans maritimes d'Épaminondas. S. SHERWIN-WHITE, (*Ancient Cos. An Historical Study from the Dorian Settlement to the Imperial Period* [Hypomnemata, 21], Göttingen, 1978, p. 64-65) s'oppose à cette lecture des événements, en arguant notamment du fait que l'expédition d'Épaminondas en Égée est postérieure au syncisme.

57. C'est-à-dire le décret constitutif de la Seconde Confédération maritime athénienne : *Tod* 123 = *IG* II², 43.

58. S. SHERWIN-WHITE, *op. cit.* (n. 56), p. 42-43.

59. Et dans un unique passage : Diodore, XVI, 7, 3.

60. Première publication dans W. BLUMEL, « The New Inscriptions from the Cnidian Peninsula: Proxeny Decree for Epameinondas and a Funeral Epigram », *EA* 23 (1994), p. 157-159.

61. J. BUCKLER, « Epameinondas and the New Inscription from Knidos », *Mnemosyne* 51 (1998), p. 192-205.

62. S. RUZICKA, art. cité (n. 37), p. 63 : *Persians and other observers had good reason to believe that the Athenians were disavowing their twenty-year long peace and friendship with the king and embarking on new aggression perhaps aimed ultimately at restoring Athenian influence or control over the Greek cities of Asia*. Nous sommes d'accord sur l'essentiel : les Perses n'ont pas dû voir d'un bon œil la prise de Samos. Mais S. Ruzicka oublie un peu vite que ce sont eux qui ont, avant les Athéniens, posé le *casus belli* en envoyant une garnison dans l'île.

chercher en Asie les moyens destinés à créer *ex nihilo* une flotte thébaine de cent trières⁶³.

Pour conclure sur cette question, il faut se rendre à l'évidence : si la croisière d'Épaminondas ne peut être tenue de manière certaine comme une cause (même lointaine) de la guerre des Alliés (au moins pour Chios et Rhodes : les éléments consistants manquent cruellement), on peut en revanche déjà déceler les traces, bien tangibles cette fois, des manœuvres perses (cariennes ou non) dans l'Égée méridionale à cette époque. Et c'est surtout en ce sens qu'il faut voir les opérations maritimes thébaines de 364/363 comme les prodromes de la guerre des Alliés, au travers de la grille de lecture de l'interventionnisme perse.

3. Mausole dans la Guerre des Alliés

L'intervention de Mausole aux côtés des Alliés est attestée par Diodore. Sa part de responsabilité dans le déclenchement du conflit reste encore aujourd'hui un sujet fort débattu. Au contraire de la plupart des études, nous voudrions analyser la participation de Mausole à ce conflit dans la perspective d'une politique à plus grande échelle que celle du satrape, celle du pouvoir perse lui-même. Il nous faut donc dans un premier temps nous arrêter sur la prétendue indépendance du satrape et en évaluer la réalité.

a) Mausole : un satrape indépendant ?

Quelle était la nature exacte des relations entre Mausole et le pouvoir perse ? Très longtemps, on a considéré Mausole comme un monarque indépendant, n'ayant guère de comptes à rendre au Roi, et qui ne pouvait donc agir de concert avec lui et suivait une politique strictement personnelle. Encore une fois, cette version provient en ligne plus ou moins directe des reconstructions de W. Judeich. C'est surtout l'hellénisation profonde de la satrapie qui a souvent fait croire – à tort – que les Hécatomnides étaient prêts à agir contre le Roi⁶⁴. Aujourd'hui, la perspective des historiens sur Mausole a quelque peu changé. D'abord, insistons

63. J. BUCKLER, art. cité (n. 61), p. 193 : *Themselves lacking the huge resources necessary for naval warfare the Thebans needed foreign funds with which to build a fleet, and the only realistic source for them was the King*. À ajouter aussi au dossier, l'intéressant calcul de J. BUCKLER (*The Theban Hegemony 371-362 BC*, Cambridge - Londres, 1980, p. 161), qui démontre, avec quelques chiffres, l'impossibilité pour les Thébains de trouver seuls les moyens de construire leur flotte.

64. M. WEISKOPF, « Caria », dans E. YARSHATER (éd.), *Encyclopaedia Iranica*, New York, 1985, p. 806.

sur le fait que le cumul des fonctions dynastique et satrapique⁶⁵ chez les Hécatomnides n'est pas une originalité et ne peut en conséquence être tenu pour un symptôme (et une cause) de leur indépendance particulière.

Les témoignages sur les rapports entre Mausole et le Roi sont assez épars, mais ils permettent de se faire une idée des relations entre les deux personnages.

Du point de vue économique, quelques historiettes tirées de l'*Économique* d'Aristote nous donnent un aperçu des revenus perçus par les satrapes : les taxes⁶⁶, les dons (forcés) des habitants⁶⁷, ou l'entretien des routes royales⁶⁸. Un texte épigraphique de Platasa, une ville de Carie, est plus précis dans ses informations. Ce document est daté du règne de Pixodaros, frère et successeur de Mausole. Les habitants ont concédé une exemption fiscale à un certain Dion et à ses descendants. Mais le décret précise que cette exemption vaut uniquement pour les taxes civiques et que Dion et ses descendants devront payer les taxes royales⁶⁹. La Carie ne bénéficie donc pas d'un régime particulier en ce qui concerne le versement du tribut au Roi. Et tout indique que c'est Mausole, en tant que satrape, qui verse ce tribut.

Les rapports de Mausole avec Suse doivent aussi être envisagés dans le contexte de la révolte dite « des satrapes ». Diodore, dans la grande fresque qu'il donne de l'événement, inclut Mausole parmi les conjurés⁷⁰. Mais aucun témoignage ne vient confirmer cette participation : les quelques lignes sur le sujet présentes dans l'*Agésilas* de Xénophon⁷¹ nous montrent Mausole assiégeant les villes tenues par Ariobarzanès, un des satrapes révoltés. En cela, il collabore notamment avec le satrape Autophradatès.

65. À ce sujet, deux thèses s'affrontent : celle de T. PETIT (« À propos des satrapies ioniennes et cariennes », *BCH* 112 [1988], p. 307-322), qui considère que les Hécatomnides n'étaient pas des satrapes, et celle, opposée, défendue notamment par P. DEBORD (*op. cit.* [n. 26], p. 137-139). Nous ne pouvons ici approfondir ce point, qui pourrait faire l'objet d'un article à lui seul. Cependant, nous avons retenu la thèse de l'aspect dualiste des prérogatives de Mausole, bien attestée par l'épigraphie, puisque P. Debord répond de manière efficace aux objections présentées par T. Petit quant à la valeur officielle de ces inscriptions (cf. P. DEBORD, *op. cit.* [n. 26], p. 137-138 ; T. PETIT, *ibid.*, p. 315). À noter également, le point de vue de P. BRIANT (*op. cit.* [n. 18], p. 687), qui va lui aussi dans le sens du cumul des fonctions satrapiques et dynastiques

66. Aristote, *Économique*, II, 14d.

67. *Ibid.*, 14a.

68. *Ibid.*, 14b.

69. Première édition du texte dans J. CRAMPA, *Labraunda. Swedish Excavations and Researches, III, 2 : Greek Inscriptions*, Lund, 1972, n° 42.

70. Diodore, XV, 90, 3.

71. Xénophon, *Agésilas*, II, 26-27.

On voit donc ici clairement que Mausole se trouve aux côtés des troupes loyalistes. Que penser dès lors du témoignage de Diodore ? Nous avons vu les difficultés inhérentes à ce passage. Diodore n'aurait-il pu inclure Mausole dans les révoltés en fonction de la vision qu'il avait du satrape, vision déjà centrée sur l'indépendance du satrape du fait de sa puissance, surtout manifestée au travers de ses grandes réalisations comme son Mausolée ? Il est un fait en tout cas que Diodore ne parle plus ensuite de Mausole dans le cadre de la révolte et qu'il ne cite aucun fait d'arme du Carien ⁷². Il est donc aujourd'hui extrêmement difficile, selon nous, d'affirmer que Mausole a participé à la révolte, tant les incertitudes sont grandes et les *a priori* tenaces ⁷³.

Dernier angle d'approche des relations entre le Grand Roi et Mausole, ses visées expansionnistes en Égée orientale. Outre le fait qu'il faut peut-être réévaluer la responsabilité du Roi dans ces actions, il est bon de se rendre compte que de tels actes ne débordaient pas réellement des prérogatives classiques d'un satrape, consistant aussi en l'agrandissement des territoires royaux.

En fin de compte, nous nous apercevons que les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de conclure à une indépendance de Mausole et encore moins à une hostilité du satrape vis-à-vis du pouvoir royal.

b) *Mausole et le Grand Roi dans la guerre des Alliés.*

Nous avons pu constater que l'indépendance régulièrement postulée du satrape n'est en rien démontrée. Rien ne nous empêche donc de poursuivre notre analyse pour comprendre le rôle de la Perse dans ce conflit égéen qu'est la guerre des Alliés. Nous avons décidé de procéder prudemment, en deux étapes. Dans un premier temps, il nous faudra évaluer quel fut le rôle réel de Mausole dans le déclenchement des hostilités et, mieux encore, s'il mit réellement en œuvre une politique d'annexion – ou au moins

72. Pour clore ce sujet, il faut également ajouter que le monnayage de Mausole ne peut être utilisé pour démontrer une éventuelle participation de Mausole à la révolte. R. A. MOYSEY, « *Observations on the Numismatic Evidence Relating to the Great Satrapal Revolt of 362/1 B.C.* », *REA* 91 (1989), p. 127 : *However, one can observe that at present there is no sign of the satrapal revolt in Mausolos' coins.*

73. S. HORNBLLOWER (*op. cit.* [n. 39], p. 179) conclut à la participation de Mausole, sans toutefois s'appuyer sur autre chose que l'attitude *suspicious and subversive* du satrape dans l'affaire relatée dans l'*Agésilas*. L'argument est d'autant plus faible que l'établissement du texte et de son sens précis restent sujets à caution. S. RUZICKA (*Politics of a Persian Dynasty: the Hecatomnids in the Fourth Century B.C.*, Londres, 1992, p. 76-89) suit globalement ce point de vue dans un « développement qui n'est pas le plus satisfaisant du livre », comme le remarque judicieusement P. BRIANT, *op. cit.* (n. 18), p. 1021.

d'influence – dans l'Égée méridionale. Dans un deuxième temps, il nous faudra tenter d'estimer à quel point une telle politique est personnelle, « carienne », ou bel et bien perse, les deux n'étant pas forcément antinomiques. Troisièmement – et ceci dépasse bien sûr le seul rôle du maître de Carie – il conviendra de replacer cette gestion particulière des relations internationales dans la longue durée du IV^e siècle, afin d'y déceler des cohérences, des changements, des constantes.

Les deux sources les plus explicites que nous possédions sur l'implication de Mausole sont le récit bien connu de Diodore de Sicile, ainsi que le discours *Pour la liberté des Rhodiens* de Démosthène. Il convient avant tout d'examiner en détail ces deux textes.

LE TÉMOIGNAGE DE DIODORE DE SICILE

La mention de Mausole dans Diodore est pour le moins laconique :

Οἷτοι δὲ πλεῦσαντες ἐπὶ τὴν Χίον κατέλαβον παραγεγονότας συμμάχους τοῖς Χίοις παρὰ Βυζαντίων καὶ Ῥοδίων καὶ Κόρων, ἔτι δὲ Μανσώλου τοῦ Καρῶν δυνάστου.

Les deux généraux faisant voile vers Chios ont constaté que les alliés étaient arrivés de Byzance, de Rhodes, de Cos, et avec aussi Mausole, dynaste de Carie pour aider les Chiotes. (Diodore, XVI, 7, 3.)

Dans ce texte, Mausole est désigné comme τοῦ Καρῶν δυνάστου, « dynaste de Carie ». Il faut bien sûr nous arrêter un instant sur cette désignation. Traduire δυνάστης par « dynaste » semble correct, mais n'est en réalité qu'un artifice : en français, le mot n'est guère précis. Cette traduction est cependant bien plus fidèle que celle de la collection Loeb, qui fait quelque peu violence au texte grec en traduisant le mot par *tyrant*⁷⁴. Il faut noter que Diodore n'emploie pas ici le terme σατράπης, et surtout qu'il est constant : c'est par ce même mot qu'il désigne Mausole les deux fois où il apparaît dans la *Bibliothèque historique*⁷⁵. Il n'y a pas grand-chose à tirer de cette constatation, sinon peut-être que Diodore ne met guère l'accent sur la fonction satrapale du Carien. Mais peut-être est-ce parce que celui-ci joue sur sa double fonction pour apparaître comme moins « perse » aux yeux des grecs⁷⁶.

74. *Diodorus of Sicily. The Library of History Books XV.20 - XVI.65*, éd. C. L. SHERMAN (The Loeb classical library), Londres - Cambridge, 1952, p. 257.

75. Diodore, XV, 90, 3 : Μαύσωλος δὲ Καρίας δυναστεύων ; XVI, 36, 2 : Μαύσωλος ὁ Καρίας δυνάστης.

76. À ce propos, P. DEBORD (*op. cit.* [n. 26], p. 145-146) remarque que les Hécatomnides ont toujours joui d'une aura philhellénique qui leur a permis d'amadouer les Grecs et de manœuvrer à leur guise

Du strict point de vue des faits, Diodore nous montre Mausole venant prêter main-forte aux révoltés. Il n'apparaît d'ailleurs qu'à la fin de l'énumération des parties en présence, et il est présenté à part, le ἔτι dé marquant une rupture dans l'énumération, basée jusqu'alors sur de simples καί. Sans trop tirer sur le sens du texte, il paraît évident que Diodore attribue sinon un rôle, au moins un statut spécifique à Mausole. Faut-il considérer que ce statut particulier provient uniquement de sa qualité de satrape ou bien qu'il correspond à un rôle particulier ? Difficile à dire, d'autant qu'on peut remettre en cause cet argument philologique en présentant le ἔτι δέ comme une simple tournure de style censée atténuer une certaine monotonie de la phrase. Cependant, il ne nous semble pas possible de conclure à l'inutilité de cette analyse sur base de ce seul argument. Et ce pour deux raisons. Premièrement, Diodore ne nous a guère habitués à un style particulièrement recherché ; au contraire, il est plutôt banal. Deuxièmement, il faut avouer que la phrase n'est pas longue, pas plus que l'énumération. Il n'y a donc guère de monotonie à briser. Notre développement suffit donc à relativiser l'opinion de ceux qui ne voient dans Mausole qu'un simple auxiliaire des alliés révoltés. Sa mise à l'écart dans la phrase révèle un rôle particulier, qui n'est certes pas aisément décelable à la seule lecture de Diodore, mais qui prend tout son sens en y joignant le témoignage de Démosthène.

LE TÉMOIGNAGE DU DISCOURS *POUR LA LIBERTÉ DES RHODIENS* DE DÉMOSTHÈNE

Introduction au texte

Ce discours de Démosthène est daté de l'année 351/350 par Denys d'Halicarnasse⁷⁷. Il n'existe aucun élément qui nous permette de douter de son authenticité et les différents manuscrits par lesquels il nous a été transmis ne présentent pas de divergences notables.

Il a pour objet une éventuelle intervention athénienne à Rhodes, dont le but aurait été de renverser le régime oligarchique contrôlé par les Perses et de restaurer la démocratie rhodienne. Celle-ci avait été abolie grâce aux manœuvres de Mausole, qui avait favorisé le parti oligarchique. Si le détail de la subversion et des événements ayant amené l'île dans l'orbite persocarienne restent assez obscurs (principalement en raison du manque de

77. Denys d'Halicarnasse, *Première lettre à Ammée*, 4.

sources)⁷⁸, le résultat est bel et bien attesté, notamment par Démosthène lui-même⁷⁹.

Ce discours intervient donc quatre ans après les événements de la Guerre des Alliés. Il s'agit certes d'un témoignage indirect, mais qui s'avère très éclairant, ainsi que nous allons nous en apercevoir, sur le jeu des puissances en Égée durant la guerre des Alliés.

Analyse

Dans un premier passage du discours *Pour la liberté des Rhodiens*, Démosthène revient très brièvement sur les faits qui ont conduit à la Guerre des Alliés.

Ἠτιάσαντο μὲν γὰρ ἡμᾶς ἐπιβουλεύειν αὐτοῖς Χίιοι καὶ Βυζάντιοι καὶ Ῥόδιοι καὶ διὰ ταῦτα συνέστησαν ἐφ' ἡμᾶς τὸν τελευταῖον τουτοῖσι πόλεμον φανήσεται δ' ὁ μὲν πρυτανεύσας ταῦτα καὶ πείσας Μάσσωλος, φίλος εἶναι φάσκων Ῥοδίων, τὴν ἐλευθερίαν αὐτῶν ἀφηρημένος, οἱ δ' ἀποδείξαντες ἑαυτοὺς συμμάχους Χίιοι καὶ Βυζάντιοι τοῖς ἀτυχήμασιν αὐτῶν οὐ βεβοηθηκότες.

Chios, Rhodes et Byzance nous ont accusés de mauvais desseins à leur égard, et c'est pour cela qu'elles ont d'un commun accord suscité contre nous la dernière guerre. Or il apparaîtra clairement que Mausole, l'instigateur et le directeur de ce mouvement, ce Mausole qui se disait l'ami des Rhodiens, leur a ravi la liberté ; que, d'autre part, Chios et Byzance, qui se sont déclarées leurs alliées, ne leur ont prêté aucun secours dans leurs malheurs. (§ 3.)

Premier élément intéressant : les « mauvais desseins » des Athéniens à l'égard des Alliés. Dans le texte de Démosthène, ces « desseins » sont présentés comme des accusations, sans dire pour autant qu'elles sont justifiées (ce qui va à l'encontre des auteurs qui ont voulu voir dans ce passage une confirmation du caractère impérialiste de l'attitude athénienne dans le cadre de la Seconde Confédération). Encore plus intéressant est la formulation de Démosthène, qui implique que les Alliés ont frappé les premiers et surtout qu'ils ont commis un acte de guerre propre à déclencher des représailles. On ne parle donc pas ici d'un simple refus de payer la

78. Un passage d'Aristote (*Constitution des Athéniens*, 1303b, 23) pourrait être connecté à cet épisode de l'histoire de l'île, ainsi que le pense S. HORNBLLOWER, *op. cit.* (n. 39), p. 127. Mais Hiller von GAERTRINGEN, dans la *RE* (s.v. « Rhodos », col. 772), pense que ce passage se réfère plutôt à la révolution du V^e siècle. G. E. M. DE STE CROIX (« Political Pay Outside Athens », *CQ* 25 [1975], p. 50, n. 1) penche au contraire en faveur d'une datation de ce fait en 391/390. Toutefois, il ne nous appartient pas ici de trancher en faveur de l'une ou l'autre hypothèse. À noter encore, un fragment de Théopompe (*FGH*, 115 F 121), qui pourrait être, lui aussi, connecté au même épisode (toujours selon S. HORNBLLOWER, *op. cit.* [n. 39], p. 127).

79. Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens*, 3.

σύνταξις, à moins qu'un tel refus ait été perçu comme un *casus belli* par la cité de Démosthène. Bien sûr, il convient de relativiser la portée des formulations de l'orateur, dans la mesure où, dans un discours destiné à capter leur attention et surtout à les pousser à l'action, il ne peut évidemment pas accabler ses concitoyens. De même, la phrase suivante, faisant de Mausole l'instigateur (πείσας : le mot ne saurait être plus clair) du mouvement, pourrait être perçue comme un moyen d'atténuer – voire de nier – la responsabilité des Athéniens. Toute la difficulté est donc évidemment ici de mesurer le degré de crédibilité d'un discours à forte vocation polémique. Mais, à côté des a priori et des intentions de Démosthène, il faut mettre aussi les nôtres dans la balance. Autrement dit, il faut peut-être se départir de l'attitude qui consiste à nier systématiquement toute valeur aux propos de l'orateur sous prétexte qu'il cache ou oriente forcément les faits. Cette lecture n'a de valeur que si les exactions athéniennes ont bien eu lieu. Or la synthèse la plus fouillée et la plus récente sur le sujet, celle de J. Cargill, ne conclut pas en ce sens. Car, même si l'étude de J. Cargill manifeste peut-être par endroits une sollicitude exagérée pour la Seconde Confédération, il faut reconnaître que la thèse d'un retour aux exactions de la première ligue ne semble pas davantage pouvoir être validée⁸⁰. Et donc, les propos de Démosthène, débarrassés de nos propres a priori, prennent un autre relief. Le rôle de Mausole dans les événements postérieurs est alors beaucoup plus évident.

Si nous voulons réellement comprendre toute la portée indirecte du texte de Démosthène (nous entendons par là les éléments implicites qui se réfèrent en particulier à la politique perse), il nous faut nous concentrer sur la partie du discours dont le but est de balayer toutes les objections possibles à une intervention athénienne à Rhodes.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'ordre des arguments. Car la menace que Démosthène évoque d'abord, c'est le Grand Roi :

Θαυμάζω δ' ὅτι τοὺς αὐτοὺς ὀρῶ ὑπὲρ μὲν Αἰγυπτίων τάναντία πράττειν βασιλεῖ τὴν πόλιν πείθοντας, ὑπὲρ δὲ τοῦ Ῥοδίων δήμου φοβουμένου τὸν ἄνδρα τοῦτον.

Je m'étonne d'ailleurs que les mêmes hommes, qui conseillent à la république de prêter secours aux Égyptiens contre le roi de Perse, aient peur de lui lorsqu'il s'agit de défendre le peuple de Rhodes. (§ 5.)

80. Notre objectif ici n'est pas de prendre position dans le débat sur la Seconde Confédération athénienne, mais bien d'affirmer que le *statu quo* de la polémique ne permet en rien de valider définitivement la thèse de la responsabilité athénienne.

L'intervention d'Artémise ne vient qu'en deuxième position, beaucoup plus loin dans le discours, dans un passage où l'on trouve encore de nombreuses références à l'attitude du maître de Suse :

Ὅτι δ' οὐδ' ἂν ἐναντιωθῆναι μοι δοκεῖ τῇ πράξει ταύτη νῦν Ἀρτεμισία τῆς πόλεως οὔσης ἐπὶ τῶν πραγμάτων [...].

Quant à Artémise, je ne crois pas non plus qu'elle s'oppose à notre action en ce moment, quand nous serons à Rhodes présents à ce qui s'y passe [...]. (§ 11.)

Un peu plus loin, le Roi réapparaît dans le discours :

Ἐπεὶ καὶ βασιλέα γ' ὅ τι μὲν ποιήσει, μὰ Δί' οὐκ ἂν εἴποιμ' ἔγωγ' ὡς οἶδα, ὅτι μέντοι συμφέρει τῇ πόλει δῆλον ἤδη γενέσθαι πότερ' ἀντιποιήσεται τῆς πόλεως τῆς Ῥοδίων ἢ οὐ, τοῦτ' ἂν ἰσχυρισάμην.

D'ailleurs, pour ce qui est du roi lui-même, je ne prétends pas, par le ciel, être informé de ce qu'il fera, mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est qu'il nous importe de savoir s'il a, oui ou non, des prétentions sur Rhodes. (§ 13.)

Dès lors, il est naturel de se demander pourquoi, si celui-ci est strictement étranger à la politique menée par les dynastes cariens, Démosthène traite longuement de l'attitude du souverain achéménide. Au final, cela n'a guère de sens. L'explication la plus logique réside dans ce qui est évident aux yeux de tous à l'époque : c'est le Grand Roi qui manœuvre en mer Égée derrière Mausole et, ensuite, Artémise. Le véritable danger, c'est lui. Tous les efforts de Démosthène pour démontrer que le Roi n'est pas une menace nous rendent en réalité plus apparente la nature réelle du danger et les contours implicites – mais compris de toute l'assemblée – de la politique égéenne de la Perse. Démosthène ne se prive d'ailleurs pas de faire une allusion à la politique de Suse et à la situation qui en résulte :

Εἰ μὲν οὖν ὅλως ἐγνώκατ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅσων ἂν βασιλεὺς ἐγκρατῆς γένηται φθάσας ἢ παρακρουσάμενός τινος τῶν ἐν ταῖς πόλεσι, παραχωρεῖν, οὐ καλῶς ἐγνώκατε, ὡς ἐγὼ κρίνω.

De même, si vous avez décidé en principe, Athéniens, d'abandonner au roi *tout ce dont il s'est rendu maître, soit par surprise, soit en dupant quelques citoyens de certaines villes*, je crois que vous avez tort. (§ 8.)

Si nous entrons un peu plus profondément dans l'argumentation de Démosthène, nous voyons qu'elle ne fait que confirmer notre lecture de la politique perse. Au paragraphe 9, Démosthène revient sur l'épisode de Samos et nous présente la réaction du Grand Roi à l'intervention de Timothée :

Ἰδὼν δ' ἐκεῖνος τὸν μὲν Ἀριοβαρζάνην φανερώς ἀφροστώτα βασιλέως, Σάμιον δὲ φρουρουμένην ὑπὸ Κυπροθέμιδος, ὃν κατέστησε Τιγράνης ὁ

βασιλέως ὑπαρχος, τῷ μὲν ἀπέγνω μὴ βοηθεῖν, τὴν δὲ προσκαθεζόμενος καὶ βοηθήσας ἠλευθέρωσεν· καὶ μέχρι τῆς τήμερον ἡμέρας οὐ γέγονε πόλεμος διὰ ταῦθ' ὑμῖν.

Or, quand il vit qu'Ariobarzane se révoltait ouvertement contre le roi et que Samos était gardée par Kuprothémis, à qui Tigrane, lieutenant du Roi, en avait assuré la possession, Timothée, renonçant à secourir Ariobarzane, vint mettre le siège devant Samos et par ce secours la délivra. Malgré cela, le roi jusqu'ici ne vous a pas déclaré la guerre. (§ 9-10.)

Il est, nous semble-t-il, assez clair à la lecture de ces lignes que l'attitude perse consiste en une série de coups de main et de subversions, menés par l'intermédiaire d'auxiliaires dont le lien avec le pouvoir achéménide n'est pas trop net, afin d'éviter une guerre ouverte en cas d'échec. Le cas de Samos le montre assez bien, c'est « Kuprothémis, à qui Tigrane, lieutenant du roi, en avait assuré la possession » (§ 9) qui a la garde de l'île. Donc, la responsabilité est aux mains d'un subordonné, dont les rapports avec les Perses sont marqués le moins possible.

Analysons à présent les propos de Démosthène concernant Artémise. Ils ne sont pas non plus anodins.

Ἐγὼ νομίζω, πράττοντος μὲν ἐν Αἰγύπτῳ πάνθ' ὡς ὄρηκε βασιλέως, σφόδρ' ἂν Ἀρτεμισίαν πειραθῆναι περιποιῆσαι Ῥόδον αὐτῷ, οὐ τῇ βασιλέως εὐνοίᾳ, ἀλλὰ τῷ βούλεσθαι, πλησίον αὐτῆς διατριβόντος ἐκείνου, μεγάλην εὐεργεσίαν καταθέσθαι πρὸς αὐτόν, ἴν' ὡς οἰκειότατ' αὐτὴν ἀποδέχηται.

Si les affaires du roi en Égypte avaient marché selon ses désirs, je ne doute pas qu'elle n'eût tenté de lui soumettre Rhodes, *non par dévouement envers lui*, mais parce que, le voyant alors près d'elle, elle eût voulu lui rendre quelque grand service pour gagner sa faveur. Mais comme il ne paraît guère réussir et qu'il a échoué dans son entreprise, elle doit se dire – ce qui est vrai – que *cette île ne servirait de rien au roi pour le moment* ; mais qu'il aurait là un poste pour surveiller sa province à elle et l'empêcher de bouger. (§ 11-12.)

Ce qui est exprimé très clairement dans ce passage, c'est que Rhodes n'intéresse pas en fin de compte directement Artémise, mais bien le Roi lui-même. C'est seulement le sachant à proximité et avec les moyens de faire pression sur elle qu'Artémise pourrait être disposée à s'intéresser à Rhodes. Une remarque s'impose ici : la situation d'Artémise est très certainement différente de celle de son frère-époux. Sa position est bien plus fragile, du fait de sa récente accession au pouvoir dans la satrapie. L'heure n'est donc pas vraiment à une extension de l'influence carienne, ce qui explique peut-être en partie les propos de Démosthène relatifs à l'attitude d'Artémise. Mais, surtout, nous voyons ici que c'est moins Artémise que le Roi qui tient à Rhodes. Le fait que Démosthène dise que « cette île ne servirait de

rien au Roi pour le moment » est assez étrange et s'explique assez mal. Car, au contraire, dans le cadre de ses tentatives de reconquête de l'Égypte, Rhodes peut s'avérer un atout stratégique puisqu'elle se trouve sur la route maritime qui relie l'Égypte à la Grèce⁸¹. Force est de constater que Démosthène emploie ici un argument assez spécieux pour éviter d'affaiblir son argumentation. De même quand il dit que le Roi « aurait là un poste pour surveiller sa province à elle et l'empêcher de bouger ». Car, si Artémise assure à la Perse la possession de Rhodes, c'est elle qui, fort logiquement, serait chargée d'administrer l'île, qui se trouve *de facto* dans l'orbite géopolitique carienne⁸². On s'explique mal comment le Roi pourrait de là surveiller davantage la Carie qu'il ne le fait par les voies habituelles.

Dernier élément à épinglez : la réflexion sur l'attitude du Roi vis-à-vis de Rhodes.

Ἐπεὶ καὶ βασιλέα γ' ὅ τι μὲν ποιήσει, μὰ Δί' οὐκ ἂν εἶποιμ' ἔγωγ' ὡς οἶδα, ὅτι μέντοι συμφέρει τῇ πόλει δῆλον ἤδη γενέσθαι πότερ' ἀντιποιήσεται τῆς πόλεως τῆς Ῥοδίων ἢ οὐ, τοῦτ' ἂν ἰσχυρισάμην· οὐ γὰρ ὑπὲρ Ῥοδίων βουλευτέον, ὅταν ἀντιποιῆται, μόνον, ἀλλ' ὑπὲρ ὁμῶν αὐτῶν καὶ τῶν πάντων Ἑλλήνων.

D'ailleurs, pour ce qui est du roi lui-même, je ne prétends pas, par le ciel, être informé de ce qu'il fera, mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est qu'il nous importe de savoir s'il a, oui ou non, des prétentions sur Rhodes ; car le jour où il la revendiquera, ce n'est plus l'intérêt des Rhodiens seulement qui sera en question, ce sera le nôtre et celui de tous les Grecs. (§ 13.)

Conclusion plutôt étrange, quand on a lu les lignes précédentes qui prétendent informer l'assemblée de ce que ne fera pas le Roi ! Hormis cette contradiction, ce passage révèle à merveille les ressorts de la politique égéenne du Roi. Tant qu'il agit de manière détournée, derrière des intermédiaires, par une série de coups de main, le risque est limité pour Athènes et les Grecs en général. Démosthène l'exprime d'ailleurs bien quelques lignes auparavant.

[...] ὑπὲρ δὲ τοῦ πλεονεκτεῖν οὐχ οὕτως, ἀλλ' ἐφίενται μὲν, ἐὰν τις ἐᾷ, ἐὰν δὲ κωλυθῶσιν, οὐδὲν ἡδίκηκέναι τοὺς ἐναντιωθέντας αὐτοῖς ἡγοῦνται.

81. S. HORNBLLOWER, *op. cit.* (n. 39), p. 124 : la route du blé égyptien vers la Grèce, et surtout vers le Pirée, passe par Rhodes.

82. Historiquement, et de par sa position qui assure le contrôle des côtes de la Satrapie : cf. S. HORNBLLOWER, *op. cit.* (n. 39), p. 123-124.

Pour s'agrandir, il n'en est plus de même ; ce n'est pas qu'ils n'en aient envie certes, quand on les laisse faire ; mais si on les empêche, ils ne sentent pas leurs droits violés par ceux qui s'opposent à eux. (§ 10.)

Mais, quand il sera assez sûr de ses forces et de son ascendant sur la Grèce pour revendiquer ouvertement la possession d'une île comme Rhodes, alors la situation aura changé. Le Roi sera alors de nouveau assez puissant pour dicter ses volontés à l'Hellade.

Démosthène fait donc preuve ici d'une grande clairvoyance quant aux enjeux à long terme. Il a compris qu'il faut agir lors de telles occasions, s'opposer au Roi de cette manière, indirectement. C'est parce qu'il n'ont pas tenu compte de cette ligne de conduite, la plus sensée qui puisse être, que les Athéniens vont voir progresser le Roi en Égée dans la période qui suit la Guerre des Alliés.

4. L'implication directe de Suse : l'intervention finale d'Artaxerxès

La seule action directe du Grand Roi qui soit attestée pour la Guerre des Alliés se place au terme de celle-ci quand il menace de « se joindre aux ennemis d'Athènes dans leur guerre contre les Athéniens avec trois cents navires » (διεδόθη γὰρ λόγος ὅτι τοῖς πολεμίοις τῶν Ἀθηναίων βασιλεὺς ἐπηγγείλατο τριακοσίαις ναυσὶ συγκαταπολεμήσειν τοὺς Ἀθηναίους)⁸³.

Ce passage de Diodore est pour le moins étrange. Dans un premier temps, Diodore semble mettre en rapport direct l'aide apportée par Charès à Artabaze avec la réaction d'Artaxerxès :

Οἱ δ' Ἀθηναῖοι τὸ μὲν πρῶτον ἀπεδέξαντο τὴν πρᾶξιν τοῦ Χάρητος, ὕστερον δὲ τοῦ βασιλέως πρέσβεις ἀποστείλαντος καὶ κατηγοροῦντος τοῦ Χάρητος τὴν ἐναντίαν ἔσχον γνώμην.

Les Athéniens approuvèrent dans un premier temps l'action de Charès, mais ensuite, quand le Roi eut envoyé des ambassadeurs et dénoncé Charès, ils changèrent d'avis. (Diodore, XVI, 22, 2.)

Mais ensuite, la décision prise par l'assemblée ne consiste pas en un rappel de Charès, mais bien en un traité de paix avec les Alliés rebelles :

Ταῦτ' οὖν ὁ δῆμος εὐλαβηθεὶς ἔκρινε καταλύσασθαι τὸν πρὸς τοὺς ἀφεστηκότας πόλεμον· εὐρῶν δὲ κάκεινους ἐπιθυμοῦντας τῆς εἰρήνης ῥαδίως πρὸς αὐτοὺς διελύσατο.

L'assemblée, en conséquence, adoptant une attitude prudente, décida de mettre fin à la guerre contre les Alliés révoltés ; et les trouvant très dési-

83. Diodore, XVI, 22, 2.

reux de la paix, ils convinrent aisément avec eux des termes d'un traité. (Diodore, *ibid.*)

Pourquoi une telle réaction alors que les ambassadeurs du Roi ne faisaient que dénoncer Charès, qu'il aurait suffi de rappeler ? Il est vrai que Diodore a pu omettre de mentionner certaines exigences des ambassadeurs. Mais la cessation des hostilités en Égée aurait dû figurer explicitement dans sa mention des revendications du Grand Roi⁸⁴. On peut éventuellement dire que le rappel de Charès signifiait *de facto* la clôture des hostilités. Mais cette explication est assez peu convaincante⁸⁵. Il en reste une autre : l'action de Charès constituait un prétexte efficace pour le Roi. Expliquons-nous : si le Roi avait voulu intervenir ouvertement sans que ses possessions ne soient touchées, il risquait de former contre lui une coalition grecque réunie par la peur de la menace perse⁸⁶. Tandis qu'en présentant comme la cause de son mécontentement l'aide de Charès à Artabaze, il avait en quelque sorte le droit pour lui, puisque le stratège athénien agissait sur le territoire royal. C'est en substance ce que dit Démosthène dans d'autres circonstances :

Car si le Roi m'avait convoqué devant lui, s'il me demandait mon avis, je lui conseillerais ce que je vous conseille, de faire la guerre pour défendre ce qui est à lui, au cas où quelqu'un des Grecs contesterait ses droits, mais de s'abstenir de revendiquer ce qui ne lui appartient à aucun titre⁸⁷.

Or c'est là l'exact comportement du souverain perse. Il parvient à gagner sur les deux tableaux, en faisant comprendre à Athènes qu'il est temps de

84. Si l'on en croit, entre autres, P. CARLIER, *Le IV^e siècle grec jusqu'à la mort d'Alexandre* (Nouvelle histoire de l'Antiquité), Paris, 1995, p. 84, « Artaxerxès Ochos lance un ultimatum aux Athéniens, exigeant qu'Athènes rappelle Charès et la reconnaissance de l'indépendance des cités révoltées ». Or Diodore ne mentionne pas explicitement cette exigence, même si c'est effectivement une conséquence de l'ultimatum d'Artaxerxès.

85. Une variante de ce raisonnement serait de considérer que l'impossibilité pour Charès de pratiquer des actions de mercenariat lui enlèverait aussitôt la possibilité matérielle de mener les hostilités contre les alliés révoltés. Mais, vu l'enjeu que constituait pour Athènes la survie de sa Confédération maritime, il est douteux que la cité ait abandonné la partie uniquement faute de moyens. L'entrée en jeu d'une puissance susceptible de lui faire perdre beaucoup plus que les Alliés révoltés est tout de même une explication plus logique.

86. On trouve cette idée chez Démosthène, *Sur les Symmories*, 3 : « Sans doute, Athéniens, s'il était clair et manifeste pour tous les Grecs que le roi veut les attaquer, ils s'allieraient avec grande reconnaissance à ceux qui, pour eux et avec eux, repousseraient l'agresseur. Mais si les premiers nous entrons en guerre avec lui, quand ses intentions sont encore douteuses, je crains fort que nous n'ayons à combattre, en même temps que lui, ceux dont nous défendrions les intérêts. »

87. Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens*, 7.

conclure la paix, gelant la situation en Égée à son profit⁸⁸. Tout cela sans manifester trop ouvertement ses visées expansionnistes. Le maître de Suse se contente donc d'agir au moment juste, avec habileté diplomatique. C'est ce que reflète le texte un peu brouillon de Diodore : la complexité d'une situation faite de beaucoup de sous-entendus, mais aussi faite de rapports de force incontestables.

IV. Conclusions

La fin de la pratique du système des paix communes est le moment clé de l'inflexion de la politique perse. Au moyen d'un bref retour sur les différents congrès de paix, nous avons pu prendre la mesure de l'inefficacité grandissante de cette politique qui mettait la Grèce en état de dépendance vis-à-vis de la Perse. Ce n'est certes pas à cause de l'émergence d'un nouvel esprit panhellénique ou d'une grande alliance grecque détachée de toute influence perse. Le temps de l'unification autour d'un projet commun n'est pas encore venu. Au contraire, la bataille de Mantinée fut l'occasion d'une division toujours plus grande du monde grec, qui allait d'ailleurs de pair avec un affaiblissement de tous les acteurs. Xénophon souligne bien ce chaos dans lequel se retrouvent plongés tous les Grecs⁸⁹. En fait, la Perse n'a plus guère d'intérêt à s'impliquer directement dans les règlements internationaux puisque son objectif – la division des forces dans le monde grec – est atteint. Le seul écueil qui subsiste, c'est le maintien de la Seconde Confédération maritime athénienne. En effet, l'attitude perse correspond à une série de constantes géopolitiques, dont la plus évidente est le refus d'une thalassocratie en mer Égée, car celle-ci menacerait automatiquement les possessions anatoliennes du Grand Roi. La perspective perse est toujours aussi continentale qu'auparavant, mais le maintien d'une puissance continentale implique la liberté des mers.

La mise en œuvre d'une telle politique a déjà commencé avant la bataille de Mantinée, par les manœuvres perses à Samos et par le soutien aux manœuvres navales d'Épaminondas. Celles-ci étaient d'autant plus avantageuses pour la Perse qu'elles ne présentaient pas le danger de remplacer une menace par une autre, puisque les capacités navales thébaines dé-

88. S. HORNBLLOWER (*op. cit.* [n. 39], p. 169) arrive à des conclusions strictement opposées. Pour lui, le fait que le Roi intervienne en dernier lieu, se présentant « les mains propres » (*[The King] can still address the Athenians in 355 as if his own hands were clean*), signifie qu'il n'a rien à voir avec l'entrée en guerre de Mausole auprès des Alliés révoltés, même s'il ne la désapprouve pas. Mais cette utilisation du seul (!) témoignage de Diodore pour aboutir à de telles conclusions nous semble pour le moins exagéré. Au contraire, l'attitude du Roi que nous venons juste d'exposer tend plutôt à confirmer l'hypothèse opposée.

89. Xénophon, *Helléniques*, VII, 5, 26-27.

pendaient d'aides extérieures. Par ailleurs, la création d'une puissance navale thébaine était une utopie destinée à s'évaporer rapidement, puisqu'elle ne répondait pas aux grands axes traditionnels fortement territoriaux de la politique thébaine.

La guerre des Alliés ne fait que confirmer cette attitude perse. Mausole n'est qu'un paravent aussi bien pour Démosthène que pour le Roi des Rois. Un outil rhétorique pour l'un et un outil stratégique pour l'autre. L'illusion du rôle de Mausole (et ensuite d'Artémise) permet à Démosthène de masquer à son public le véritable acteur, réellement redoutable, qui se cache derrière le satrape. Il joue en fait parfaitement son rôle dans cette « guerre froide » où intérêts perses et athéniens s'affrontent par le biais d'un troisième protagoniste. Faire de la guerre des Alliés une affaire strictement interne à la Confédération athénienne revient à ignorer la présence des intérêts géopolitiques qui opposent Grecs et Perses en mer Égée.

Nous pouvons donc voir que tous ces faits prennent une signification beaucoup plus dense lorsqu'ils sont lus dans une perspective stratégique perse. Et ils nous permettent de concevoir que, loin de s'affaiblir, la politique perse demeure fondamentalement la même au cours de cette période, tout en utilisant des moyens plus adaptés à la nouvelle situation qui s'est créée. À la différence des cités grecques, la monarchie achéménide travaille sur le long terme, poursuivant sans cesse les mêmes objectifs. Nous pouvons donc affirmer que l'Empire Perse demeure un acteur fondamental du jeu politique dans cette région au IV^e siècle, et ce malgré tous les lieux communs historiques qui voudraient en faire un colosse aux pieds d'argile.

François-Dominique DELTENRE
Doctorant en histoire grecque
FUNDP, Namur